

APROSOIL 103
Fiche de Données de Sécurité
Conforme au règlement (CE) n°1907/2006 et ses amendements

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : APROSOIL 103
Type de produit : Mélange.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Agent de procédé pour applications industrielles.
Utilisations déconseillées : Aucun(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : TERRADIS SAS
59 RUE DE VIEUX BERQUIN
59190 HAZEBROUCK
France
Téléphone : +33 (0)3 28 43 83 59
Adresse e-mail : info@terradis.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison : ORFILA : 01 45 42 59 59 (INRS) (24/24, 7/7)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 :
Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 :
Pictogramme(s) de danger : Aucun(e).
Mention d'avertissement : Aucun(e).
Mentions de danger : Aucun(e).
Conseils de prudence : Aucun(e).
Éléments complémentaires : Aucun(e).

2.3. Autres dangers

Le produit gonfle au contact de l'eau. Le produit humide rend les surfaces extrêmement glissantes.

Evaluation PBT ou vPvB :
Pas PBT ou vPvB selon les critères de l'annexe XIII de REACH.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Ce produit est un mélange.

Composants dangereux

Ne contient pas de substances dangereuses à signaler.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation :

Amener la victime à l'air libre. Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

Contact avec la peau :

Laver au savon avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation persistante des yeux, consulter un médecin.

Ingestion :

Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Aucun(e).

Autres informations :

Le produit gonfle au contact de l'eau.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau. Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre sèche.

Attention ! Le produit humide rend les surfaces extrêmement glissantes.

Moyens d'extinction inappropriés :

Aucun à notre connaissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de : oxydes d'azote (NO_x), oxydes de carbone (CO_x).

Ammoniaque (NH₃). Le cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique) peut être produit en cas de combustion dans une atmosphère pauvre en oxygène.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection :

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Autres informations :

Le produit gonfle au contact de l'eau. Le produit humide rend les surfaces extrêmement glissantes.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles :

Le produit gonfle au contact de l'eau. Le produit humide rend les surfaces extrêmement glissantes.

Équipement de protection :

Porter un équipement de protection individuelle adéquat (voir Rubrique 8, Contrôle de l'exposition/Protection individuelle).

Procédures d'urgence :

Eloigner les personnes des flaques/fuites. Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Comme tout produit chimique, ne pas déverser dans les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petits déversements :

Ne pas rincer à l'eau. Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Gros déversements :

Ne pas rincer à l'eau. Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Résidus :

Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage ; RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle ; RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques ; RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de précautions spéciales requises. Le produit gonfle au contact de l'eau. Le produit humide rend les surfaces extrêmement glissantes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites nationales d'exposition professionnelle :

Aucun(e) à notre connaissance.

Dose dérivée sans effet (DNEL)/Dose dérivée d'effet minimal (DMEL)

Aucun(e) à notre connaissance.

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Aucun(e) à notre connaissance.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Aspiration locale en cas de poussières, la ventilation naturelle est suffisante en l'absence de poussières.

APROSOIL 103
Fiche de Données de Sécurité
Conforme au règlement (CE) n°1907/2006 et ses amendements

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

a) Protection des yeux/du visage :

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

b) protection de la peau :

i) Protection des mains : Gants en PVC ou autre matière plastique.

ii) Autres : Vêtements de travail protégeant les bras, les jambes et le corps.

c) Protection respiratoire :

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Dans le cas où la concentration de la poudre, au poste de travail, dépasse 10 mg/m³ le masque anti-poussière est recommandé.

d) Conseils supplémentaires :

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Apparence :	Solide granulaire, blanc.
b) Odeur :	Aucun(e).
c) Seuil olfactif :	Non applicable.
d) pH :	5 – 8 @ 5 g/L (Voir la fiche technique ou les spécifications du produit pour une valeur plus précise, si disponible).
e) Point de fusion/point de congélation :	> 150°C
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non applicable.
g) Point d'éclair :	Non applicable.
h) Taux d'évaporation :	Non applicable.
i) Inflammabilité (solide, gaz) :	Donnée non disponible.
j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité :	Ne devrait pas créer des atmosphères explosives.
k) Pression de vapeur :	Non applicable.
l) Densité de vapeur :	Non applicable.
m) Densité relative :	0.6 – 0.9 (Voir la fiche technique ou les spécifications du produit pour une valeur plus précise, si disponible).
n) Solubilité(s) :	Insoluble dans l'eau.
o) Coefficient de partage :	-2
p) Température d'auto-inflammabilité :	Ne s'auto inflamme pas (basé sur la structure chimique).
q) Température de décomposition :	> 150°C
r) Viscosité :	Non applicable.
s) Propriétés explosives :	Ne devrait pas être explosif sur la base de la structure chimique.
t) Propriétés comburantes :	Ne devrait pas être comburant sur la base de la structure chimique.

9.2. Autres informations

Aucun(e).

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(e) à notre connaissance.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les agents oxydants peuvent causer une réaction exothermique.

10.4. Condition à éviter

Aucun(e) à notre connaissance.

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de : oxydes d'azote (NOx), oxydes de carbone (COx).
Ammoniaque (NH3). Le cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique) peut être produit en cas de combustion dans une atmosphère pauvre en oxygène.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit tel que fourni :

Toxicité aiguë par voie orale :	DL50/orale/rat > 5000 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée :	DL50/cutanée/rat > 5000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation :	Le produit ne devrait pas être toxique par inhalation.
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non irritant.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Non irritant.
Sensibilisation respiratoire/cutanée :	Non sensibilisant.
Mutagénicité :	Non mutagène.
Cancérogénicité :	Non cancérogène.
Toxicité pour la reproduction :	Non toxique pour la reproduction.
STOT – exposition unique :	Pas d'effet connu.
STOT – exposition répétée :	Pas d'effet connu.
Danger par aspiration :	Aucun danger ne résultera du produit s'il est utilisé dans l'état où il est fourni.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations sur le produit tel que fourni :

APROSOIL 103
Fiche de Données de Sécurité
Conforme au règlement (CE) n°1907/2006 et ses amendements

Toxicité aigüe pour les poissons :	CL50/Danio rerio/96 heures > 100 mg/L (OCDE 203) CL50/Oncorhynchus mykiss/96 heures > 100 mg/L (OCDE 203)
Toxicité aigüe pour les invertébrés :	CE50/Daphnia magna/48 heures > 100 mg/L (OCDE 202)
Toxicité aigüe pour les algues :	IC50/Scenedesmus subspicatus/72 heures > 100 mg/L (OCDE 201)
Toxicité chronique pour les poissons :	Donnée non disponible.
Toxicité chronique pour les invertébrés :	Donnée non disponible.
Toxicité pour les microorganismes :	Donnée non disponible.
Effets sur les organismes terrestres :	Pas d'effet connu.
Toxicité pour les sédiments :	Donnée non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations sur le produit tel que fourni :

Dégradation :	Difficilement biodégradable.
Hydrolyse :	Ne s'hydrolyse pas.
Photolyse :	Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit tel que fourni :

Ne se bioaccumule pas.	
Coefficient de partage (LogPow) :	-2
Facteur de bioconcentration (FBC) :	~0

12.4. Mobilité dans le sol

Informations sur le produit tel que fourni :

Aucun(e).

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

Evaluation PBT :
Pas PBT selon les critères de l'annexe XIII de REACH.

Evaluation vPvB :
Pas vPvB selon les critères de l'annexe XIII de REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

APROSOIL 103
Fiche de Données de Sécurité
Conforme au règlement (CE) n°1907/2006 et ses amendements

Déchets de résidus / produits non utilisés :

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales. Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Emballages contaminés :

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Récupération :

En accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID) :

Non classé.

Transport maritime (IMDG) :

Non classé.

Transport aérien (IATA) :

Non classé.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tous les ingrédients de ce produit ont été enregistrés ou préenregistrés auprès de l'Agence Européenne des Produits Chimiques ou sont exemptés de l'être.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce produit par la personne responsable de l'élaboration de cette fiche de données de sécurité. Toutes les informations pertinentes utilisées pour réaliser cette évaluation sont incluses dans cette fiche de données de sécurité ainsi que toute éventuelle mesure de réduction des risques.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) rubrique(s) :

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie, RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle, RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité, RUBRIQUE 16 : Autres informations.

Signification des abréviations et acronymes utilisés :

Acronymes :

PBT = persistant, bioaccumulable et toxique

APROSOIL 103
Fiche de Données de Sécurité
Conforme au règlement (CE) n°1907/2006 et ses amendements

STOT = Toxicité spécifique pour certains organes cibles

vPvB = très persistant et très bioaccumulable

Cette FDS a été préparée en accord avec les directives suivantes :

Règlement (CE) N° 1907/2006, comme modifié

Règlement (CE) N° 1272/2008, comme modifié

Version : 20.01.a

STAC002

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou, utilisables pour tout procédé de fabrication.

ANNEXE(S)

Tel que fourni, ce produit n'est pas dangereux et/ou ne contient pas de substances dangereuses qui :

- nécessitent un enregistrement sous REACH ; ou,
- démontrent des effets pertinents qui exigeraient une évaluation de la sécurité chimique ; ou,
- sont présentes à des concentrations supérieures à leur valeur limite.

Par conséquent, conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, paragraphe 7, un scénario d'exposition n'est pas nécessaire en annexe de la fiche de données de sécurité.